

**ASSOCIATION DIOCESAINE DE
SAINT-DENIS-en-France**

**Siège Social :
Maison Diocésaine « Guy Deroubaix »
6, Avenue Pasteur
93140 BONDY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

**HUTIN Gérard
Commissaire aux Comptes
11 bis rue Bossuet
77100 MEAUX
Tél : 01.60.09.50.23
Fax : 01.64.34.55.06**

**ASSOCIATION DIOCESAINE DE
SAINT-DENIS-en-France**

**Siège Social :
Maison Diocésaine « Guy Deroubaix »
6, Avenue Pasteur
93140 BONDY**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Monseigneur,
Pères
Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil d'administration de
l'Association diocésaine,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Diocésaine de Saint-Denis-en-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; j'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 821-53 et R 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Le respect des dispositions des règlements CRC 1999-01, ANC 2018-06, ANC 2020-08 et ANC 2020-09, relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations,

- L'exhaustivité et la réalité des produits comptabilisés,

- Les informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prise individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code du Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

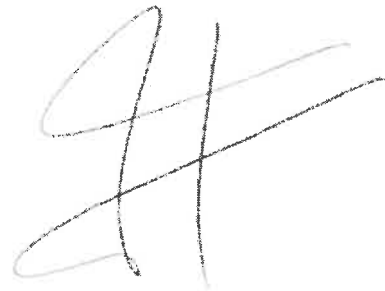
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés

jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Fait à Meaux, le 15 mai 2026

HUTIN Gérard
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOC DIOCESAINE DE SAINT DENIS

Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	54 997	22 671	32 326	8 983
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				20 056
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	54 997	22 671	32 326	29 039
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 000 057		2 000 057	629 761
Constructions	100 251 114	51 758 194	48 492 920	51 084 495
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 145 453	851 301	294 152	316 835
Autres immobilisations corporelles	1 781 455	1 446 622	334 833	263 426
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	688 113		688 113	631 229
TOTAL immobilisations corporelles :	105 866 193	54 056 117	51 810 076	52 925 747
Immobilisations financières				
Participations	817 400		817 400	817 400
Créances rattachées à des participations				
Biens reçus par legs				200 000
Autres titres immobilisés				
Prêts	968 811		968 811	12 055
Autres immobilisations financières	4 119		4 119	2 710
TOTAL immobilisations financières :	1 790 330		1 790 330	1 032 165
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	107 711 520	54 078 788	53 632 731	53 986 950
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
Avances et acomptes versés sur commandes	60 122		60 122	43 082
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 471 252	156 450	1 314 802	1 612 427
Charges constatées d'avance	83 816		83 816	5 886
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 555 068	156 450	1 398 618	1 618 314
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	12 459 519		12 459 519	11 583 016
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 573 758		6 573 758	8 711 601
TOTAL valeurs mobilières de placement :	19 033 277		19 033 277	20 294 617
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	20 648 467	156 450	20 492 017	21 956 013
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	128 359 987	54 235 239	74 124 749	75 942 963

Bilan Passif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOC DIOCESAINE DE SAINT DENIS

Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Fonds propres avec droit de reprise	1 363 542	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	58 706 110	58 706 110
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 382 137	5 266 092
Report à nouveau	(6 022 504)	(6 001 658)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(2 233 206)	95 200
Subventions d'investissement	5 716 339	5 843 177
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	62 912 418	63 908 920
Fonds reportés et fonds dédiés	9 051 643	9 550 729
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)	9 051 643	9 550 729
Provisions pour risques	60 000	496 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	60 000	496 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	303 948	545 199
Emprunts et dettes financières diverses (2)	373 971	361 147
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	354 991	242 738
Dettes fiscales et sociales	438 912	351 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	94 127	
Autres dettes	434 344	424 640
Produits constatés d'avance	100 394	62 061
TOTAL DETTES (III) (1)	2 100 688	1 987 313
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	74 124 749	75 942 963

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOC DIOCESAINE DE SAINT DENIS

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Rétrocessions	268 015		268 015	280 714
Participations	1 519 148		1 519 148	1 270 906
Montant net des prestations	1 787 163		1 787 163	1 551 620
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions			1 414 402	790 590
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			528 428	208 142
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 500 000	
Autres produits et loyers			9 013 816	12 802 002
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			14 243 810	15 352 354
Achats de marchandises			171 926	144 624
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes (1)			6 435 820	5 831 129
Impôts, taxes et versements assimilés			476 101	463 023
Salaires			3 224 822	3 165 391
Cotisations sociales			1 241 629	1 196 083
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 791 377	3 935 560
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				78 000
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			5 640	74 806
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			412 235	3 368
Autres charges			1 105 849	2 134 139
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			16 865 398	17 026 122
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(2 621 588)	(1 673 768)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Période du 01/01/25 au 31/12/25

ASSOC DIOCESAINE DE SAINT DENIS

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(2 621 588)	(1 673 768)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	19 944	
Autres intérêts et produits assimilés (2)	427 056	323 789
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	2 546	1 165
Produits des cessions d'immobilisations financières	689 089	810 362
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	268 677	439 042
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 407 312	1 574 358
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		4 025
Intérêts et charges assimilées (3)	896 458	832 950
Différences négatives de change	12 355	21 389
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	35 356	223 643
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	597	65 569
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	944 767	1 147 576
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	462 545	426 782
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(2 159 043)	(1 246 986)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		1 919 363
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		1 589 338
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		330 026
Incidence des legs (IX)		(954 275)
Impôts sur les bénéfices (X)	74 163	(57 884)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	15 651 122	18 846 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	17 884 328	18 750 876
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 233 206)	95 200

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025

PREAMBULE

OBJET SOCIAL, NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES, MOYENS MIS EN ŒUVRE

Cette Association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique, sous l'autorité de l'évêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Église catholique.

Le fonctionnement de l'Association sera donc réglé par les statuts et en conformité avec les lois canoniques.

En cas de difficultés, le président de l'Association aura soin d'en informer le Saint-Siège.

Par l'application des modalités exposées ci-dessus, l'Association se propose, en particulier, les objets suivants :

- L'acquisition ou la location et l'administration des édifices qu'elle jugera opportun d'avoir à sa disposition en vue de l'exercice public du culte catholique dans le diocèse ;
- L'acquisition ou la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'évêque, des bureaux de l'évêché, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres âgés ou infirmes ;
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés de l'Église ;
- L'acquisition ou la location et administration temporelle du Séminaire et ses annexes.

Toute immixtion dans l'organisation du service divin, dans l'administration spirituelle du diocèse, en particulier dans les nominations et déplacements des membres du clergé, ainsi que dans la direction, enseignement et administration spirituelle du Séminaire, est formellement interdite à l'Association.

Les ressources de l'Association sont :

- Les cotisations de ses membres ;
- Les produits des troncs, des dons par moyens électroniques, ainsi que des quêtes et collectes autorisées, par l'évêque pour les besoins de l'Association ;
- Le revenu des fondations pour cérémonies et services religieux ;
- Dans les églises dont l'Association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles.
- Les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISQUES DE L'EXERCICE

L'ordination du nouvel évêque Etienne Guillet a été célébrée le dimanche 16 février 2025, en la basilique-cathédrale Saint-Denis. En corollaire, il est nommé président de l'ADSD.

Le Directeur Administratif et Financier est parti à l'été 2025. Le service comptable s'est réorganisé début 2026.

La Conférence des Evêques de France a réalisé un audit des comptes du Diocèse à l'automne 2025, dont les conclusions sont les suivantes :

Le diocèse est dans une situation plus grave au plan du déséquilibre budgétaire qu'il n'est apparu jusqu'à maintenant.

Nous avons rencontré des personnels qui ont permis des échanges en vérité, des services diocésains heureux de leurs missions malgré les problèmes temporels de gestion, des paroisses en général plutôt conscientes de la situation actuelle.

Cette insuffisance structurelle trouve essentiellement son origine dans :

- Le constat de charges de fonctionnement très largement supérieures aux produits de fonctionnement générés ;*
- La nécessité de devoir entretenir une infrastructure immobilière devenue trop importante et un nombre d'églises appartenant au diocèse très important ;*
- La présence du legs Delaby qui apparaît dans le bilan, mais pas aujourd'hui réellement utilisable par le diocèse, a occulté quelque peu l'acuité de ce déséquilibre.*

Les paroisses gèrent au mieux leurs affaires avec des forces volontaristes mais trop peu nombreuses. Il conviendra très vite de procéder dans un premier temps au regroupement des paroisses autour de leur curé avec un seul CPAE, CP et EAP.

Les paroisses ont généralisé l'utilisation de paniers connectés, équipés de terminaux de paiement, pour les quêtes.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes au 31 décembre 2025 sont établis en conformité avec les principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, avec les dispositions du code de Commerce et celles du règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncées par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES

Le règlement ANC 2022-06 modifie le Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Il modifie notamment :

- la définition du résultat exceptionnel ; il enregistre dorénavant les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- supprime la technique des transferts de charges ;
- et modifie les modèles d'états financiers.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, comme celle de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Comptes annuels

Les comptes annuels de l'Association diocésaine de Saint Denis en France sont la compilation des comptes individuels des paroisses et de ceux de la curie.

Les opérations réciproques sont éliminées, tant au niveau des postes de bilan que du compte de résultat.

b) Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), y compris les frais d'acquisition des immobilisations (honoraires d'architectes, de géomètres, d'experts, etc...).

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, la valeur d'origine du poste « Constructions » est ventilée en composants, déterminés selon la nature des ensembles immobiliers.

Les amortissements pour dépréciation des biens non décomposables à l'origine sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	De 1 à 5 ans
Locaux paroissiaux	Linéaire	25 et 50 ans
Maison diocésaine	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	Linéaire	De 10 à 50 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	5 et 10 ans

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

d) Valeurs d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les plus-values réalisées sur les cessions de titres sont évaluées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché à la clôture.

f) Subventions d'investissement

Des subventions d'aide à la construction ou réhabilitation des locaux ont été obtenues de différents financeurs suivants : GIE Bâtir Rénover Embellir l'Eglise (Chantiers du Cardinal), DRAC, Direction Régionale des Finances Publiques, Fondation du Patrimoine, certaines communes.

Ces subventions sont enregistrées dès leur notification en postes de capitaux propres et sont rapportées au résultat au prorata des amortissements constatés sur les investissements financés.

Lorsque le montant de la reprise est égal à celui de la ressource initiale, ils sont soldés.

g) Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

h) Fonds dédiés

La réglementation a prévu la création de comptes spécifiques pour enregistrer les fonds reçus par l'association et dédiés à un projet. Ils apparaissent sur une ligne distincte du bilan.

i) Comptes de liaison

Les flux entre les différentes paroisses et la curie sont enregistrés dans des comptes de liaison. Ils sont éliminés dans le cadre des opérations de compilation.

j) Indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ en retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements.

L'association a décidé de ne pas provisionner le montant de ces indemnités de fin de carrière dans ses comptes ; le montant des engagements est cependant indiqué en engagement hors bilan.

j) Options comptables

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charge	à l'actif	
Frais d'acquisition				
* des immobilisations corporelles et incorporelles	2014		X	
* des titres de participation				X
* des autres titres immobilisés et des titres de placement		X		
Coûts d'emprunts activables montant comptabilisé pour l'exercice				X
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation montant comptabilisé pour l'exercice				X
Subventions d'investissement - lors de l'octroi de la subvention, crédit direct dans les capitaux propres - reprise ensuite en résultat de manière étalée, au rythme des amortissements pratiqués sur les biens subventionnés. - pour les biens non amortissables, reprise sur la période d'inaliénabilité de la subvention ou sur 10 ans maximum	Exercice 2013			

k) Contributions volontaires

Celles-ci n'ayant pas été considérées comme significatives, elles ne font pas l'objet d'une évaluation dans l'annexe.

COMPARABILITE DES COMPTES

Le règlement ANC 2022-06 modifie le Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Il modifie notamment :

- la définition du résultat exceptionnel ; il enregistre dorénavant les produits et les charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel ;
- supprime la technique des transferts de charges ;
- et modifie les modèles d'états financiers.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des Immobilisations

	val brute des immobilis. au 1er janvier	augmentation	
		réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations, virement de poste à poste
Logiciels	94 489		28 174
Immobilisations incorporelles en cours	20 056		
Total des immobilisations incorporelles	114 546	0	28 174
Terrains	629 761		1 370 296
Locaux cultuels	67 959 855		63 591
Installations et agencements diocésains	27 316 942		1 123 389
Maison Guy Deroubaix	3 463 258		
Travaux foyer Le Cordier	560 417		
Travaux transfert Evêché / Bondy	1 490 723		
Biens reçus par legs et donations	278 000		
Travaux en cours	631 229		638 968
Matériel et mobilier	3 224 884		148 884
Matériel de transport	5 000		38 524
Total des immobilisations corporelles	105 560 068	0	3 383 652
Titres de participations	817 400		
Prêts	16 080		990 221
Dépôts et cautionnements	2 710		390
Total des immobilisations financières	836 190	0	990 611
Total général	106 510 803	0	4 402 437

Etat des Immobilisations (suite)

	diminution		val brute des immobilis. au 31 décembre
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS ou rembt	
Logiciels		67 667	54 997
Immobilisations incorporelles en cours	20 056		0
Total des immobilisations incorporelles	20 056	67 667	54 997
Terrains			2 000 057
Locaux culturels		240 000	67 783 446
Installations et agencements Diocésains		1 487 059	26 953 271
Maison Guy Deroubaix			3 463 258
Travaux foyer Le Cordier			560 417
Travaux transfert Evêché / Bondy			1 490 723
Biens reçus par legs et donations		278 000	0
Travaux en cours	582 084		688 113
Matériel et mobilier		490 384	2 883 384
Matériel de transport			43 524
Total des immobilisations corporelles	582 084	2 495 443	105 866 193
Titres de participations			817 400
Prêts et intérêts courus non échus		35 391	970 910
Dépôts et cautionnements		1 080	2 020
Total des immobilisations financières	0	36 471	1 790 330
Total général	602 140	2 599 581	107 711 520

Etat des amortissements

	31/12/2024	dotations	reprises	31/12/2025
Logiciels	85 507	4 831	67 667	22 671
Total des immobilisations incorporelles	85 507	4 831	67 667	22 671
Locaux culturels	26 117 435	2 481 947	109 307	28 490 076
Installations et agencements diocésains	18 112 261	1 159 707	1 487 059	17 784 909
Maison Guy Deroubaix	3 432 471	4 841		3 437 312
Travaux foyer Le Cordier	559 051	1 366		560 417
Travaux transfert Evêché / Bondy	1 485 480			1 485 480
Matériel et mobilier	2 649 456	134 517	490 384	2 293 589
Matériel de transport	167	4 167		4 334
Total des immobilisations corporelles	52 356 321	3 786 546	2 086 750	54 056 117
Total général	52 441 828	3 791 377	2 154 417	54 078 788

Etat des échéances des créances et des charges constatées d'avance

	montant brut	un an au plus	plus d'un an
Prêts et intérêts courus non échus	970 910	59 730	911 180
Dépôts et cautionnements	2 020		2 020
Avances et acomptes sur commande	60 122	60 122	
Personnel et comptes rattachés	8 696	8 696	
Etat et autres collectivités publiques	39 026	39 026	
Créances reçues par legs	621 217	621 217	
Locataires défaillants	65 307	43 993	21 314
Produits à recevoir	459 095	459 095	
Intérêts courus à recevoir	59 918	59 918	
Débiteurs divers	264 877	264 877	
Charges constatées d'avance	83 816	83 816	
TOTAL	2 635 006	1 700 491	934 514
Montant des prêts accordés dans l'exercice	988 122		
Remboursements des prêts dans l'exercice	35 391		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des produits à recevoir

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR	Montant brut
Intérêts sur prêts à recevoir	2 099
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	
Personnel - Produits à recevoir	
Organismes sociaux - Produits à recevoir	158
Etat - Produits à recevoir	833
Produits à recevoir	459 095
Intérêts courus à recevoir	59 918
TOTAL	522 104

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise			1 363 542		1 363 542
Ecart de réévaluation					
Réserves	57 970 544	95 200			58 065 743
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	95 200		-2 233 206	-95 200	-2 233 206
TOTAL	58 065 743	95 200	-869 664	-95 200	57 196 079

Etat des fonds dédiés

	ouverture	augmentation	utilisation	clôture
Fonds dédié Delaby	8 641 884	893 415	1 064 585	8 470 713
Fonds reportés aux legs et donations	908 846		327 916	580 929
TOTAL	9 550 729	893 415	1 392 501	9 051 643

Etat des provisions

	31/12/2024	dotations	reprises	31/12/2025
Provisions pour risque	496 000		436 000	60 000
Provision pour dép. des immo Corporelles	78 000		78 000	0
Provision pour dép. des prêts	4 025		4 025	0
Provision pour dép. des créances sur legs	40 000			40 000
Provision pour dép. des locat. défaillants	41 204	5 640	5 018	41 827
Provision pour dép. des tiers	5 386		5 386	0
Provision pour dép. des autres créances	74 624			74 624
TOTAL	739 239	5 640	528 428	216 450

Etat des échéances des dettes et des produits constatés d'avance

ETAT DES DETTES	montant brut	un an au plus	plus d'un an 5 ans au plus	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	677 919	616 917	61 003	
Fournisseurs et comptes rattachés	427 085	427 085		
Personnel et Clergé et comptes rattachés	196 118	196 118		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 105	174 105		
Etat et autres collectivités publiques	68 690	68 690		
Quêtes à reverser	206 388	206 388		
Autres dettes	231 957	231 957		
Produits constatés d'avance	100 394	100 394		
TOTAL	2 082 655	2 021 652	61 003	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remb en cours d'exercice	241 251

Etat des charges à payer

ETAT DES CHARGES A PAYER	Montant brut
Fournisseurs - Factures à recevoir	159 048
Personnel - Dettes prov congés à payer	104 441
Personnel - Autres charges à payer	5 608
Organismes sociaux - Charges s/congés à payer	46 469
Organismes sociaux - Autres charges à payer	11 581
Etat - Charges à payer	3 564
Charges à payer	79 249
Intérêts courus à payer	
TOTAL	409 960

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a retenu les hypothèses de calcul suivantes :

- Départ à la retraite entre 60 et 67 ans à taux plein ;
- Profil de carrière à 1% ;
- Turn over faible ;

- Taux d'actualisation brut de 3.60% ;
- Table de mortalité INSEE 2024 ;
- Départ volontaire à l'initiative du salarié, aucune mise à la retraite par l'employeur.

Compte tenu des données de l'association et des hypothèses actuarielles retenues, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est évalué à 303 840 Euros, au 31 décembre 2025.

Effectifs

La curie diocésaine emploie 28 salariés ETP au 31 décembre 2025 ; ils se répartissent comme suit :

4 hommes et 24 femmes, dont 15 à temps plein et 14 à temps partiel.

Les paroisses emploient 66 salariés au 31 décembre 2025, ils se répartissent comme suit :

23 hommes et 43 femmes, dont 6 à temps plein et 60 à temps partiel.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes le cabinet AACH, facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes, s'élèvent à 19 500 € TTC pour l'exercice 2025.



Bondy le 4 juin 2026

Association Diocésaine de Saint-Denis-en-France
6 avenue Pasteur
93140 BONDY
RNA n° W931 003 439
SIRET 785 620 816 00385

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2026

Le mardi 2 juin 2026 l'Assemblée Générale de l'Association Diocésaine de Saint-Denis (ADSD) s'est réunie à 18h30 au siège social, Maison Guy Deroubaix, 6 avenue Pasteur 93141 Bondy, sur convocation de son Président conformément à l'article 12 des statuts.

Il a été établi une feuille d'émargement mentionnant les nom et prénom de chacun des membres de l'Association. Celle-ci est paraphée en leur nom propre par les membres présents physiquement, au nombre de onze. Elle figure en annexe du présent procès-verbal. Le Père Etienne Guiller, Président, déclare que l'Assemblée générale peut donc valablement commencer, selon les termes de l'article 13 des statuts.

Il remercie de leur présence les membres de l'ADSD ainsi que Monsieur Gérald Hutin, commissaire aux Comptes titulaire pour l'exercice 2025 et Monsieur Bruno Bizet, contrôleur des comptes pour l'exercice et rappelle l'ordre du jour.

- Présentation et examen des comptes de l'exercice 2025,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Intervention du Contrôleur des Comptes,
- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Rapport moral,
- Election de nouveaux membres de l'association diocésaine (article 7 des statuts),
- Election de nouveaux membres du Conseil d'administration (article 10 des statuts),
- Montant de la cotisation,
- Questions diverses.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025.

Le Père Etienne Guillet informe les membres de l'Assemblée que le Conseil d'administration s'est réuni le 19 mai 2026 pour se faire présenter les comptes en présence de Monsieur Gérald Hutin, Commissaire aux comptes du Diocèse. Celui-ci a vérifié les comptes présentés.

Le Conseil d'Administration a approuvé ces comptes.

Monsieur Nicolas Boisard, économiste adjoint de l'Association Diocésaine, présente les comptes de l'exercice 2025 sur le périmètre de l'ADSD (curie et paroisses, hors associations immobilières). Ils sont annexés au présent PV.

Il est en particulier mis l'accent sur le déficit d'exploitation structurel, de près de 2M€, de l'ADSD.

II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

Les comptes annuels du diocèse sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Le Commissaire aux Comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité ni la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion comme dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

III. INTERVENTION DU CONTROLEUR DES COMPTES.

La situation financière du diocèse ne fait pas porter de risque sur la poursuite de ses activités à très court terme. Cependant, la persistance d'un résultat d'exploitation négatif et les besoins d'investissements immobiliers conduisent à la consommation relativement rapide des réserves accumulées, de sorte que la situation pourrait devenir critique à l'horizon de 4 à 5 ans si aucune mesure n'est prise pour infléchir les tendances constatées récemment.

IV. APPROBATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT.

Après échanges et réponse aux questions, l'approbation des comptes est mise au vote et recueille l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

Le Conseil d'administration propose d'affecter le résultat de l'exercice au "Report à nouveau". Cette proposition est mise au vote et recueille l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

V. RAPPORT MORAL.

Le Père Bertrand Collignon, présente le Rapport moral

L'année 2025 a été essentiellement marquée par :

- L'ordination et l'arrivée d'un nouvel Evêque ce qui est une grande joie pour le diocèse,
- Le Jubilé des jeunes,
- Les 60 ans de Nostra Aetate,
- Une augmentation de nombre de pèlerins en particulier chez les jeunes (Frat, Lourdes, Taizé...).

Après mise au vote, le Rapport Moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DIOCESAINE.

Le Père Etienne Guillet prend acte de la démission et du déménagement de plusieurs membres qui ont de ce fait quitté l'association (Thiet Bui, Jean-Baptiste Navarro).

Selon l'article 7 des statuts, en accord avec le Conseil d'administration, l'Evêque présente le Père Nicolas Maine, le Père Janvier Koutandji, Monsieur Michel Bourquin, et Monsieur Samuel Noblot comme nouveaux membres titulaires de l'Association diocésaine.

Le vote donne les résultats suivants :

	Votent contre	S'abstient	Votent pour
Père Janvier Koutandji	0	0	13
Père Nicolas Maine	0	0	13
Monsieur Michel Bourquin	0	0	13
Monsieur Samuel Noblot	0	0	18

Le Père Nicolas Maine, le Père Janvier Koutandji, Monsieur Michel Bourquin, et Monsieur Samuel Noblot sont donc élus membres de l'ADSD à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VII. ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Le Père Etienne Guillet prend acte de la démission de plusieurs membres : le Père Jean Jannin, le Père Michel Erche, au titre des consultants, le Père Bertrand Collignon, au titre des vicaires généraux.

Selon l'article 10 des statuts, en accord avec le Conseil d'administration l'Evêque présente donc le Père Nicolas Maine (au titre des consultants), le Père Janvier Koutandji (au titre des vicaires généraux), et Monsieur Lionel Pain (au titre des membres du CDAE) comme membre du Conseil d'Administration.

Le vote donne les résultats suivants :

	Votent contre	S'abstient	Votent pour
Père Janvier Koutandji	0	0	13
Père Nicolas Maine	0	0	13
Monsieur Lionel Pain	0	0	13

Le Père Nicolas Maine, le Père Janvier Koutandji, et Monsieur Lionel Pain sont donc élus membres du Conseil d'Administration de l'ADSD à compter du 1^{er} septembre 2026 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VIII. MONTANT DE LA COTISATION.

Le montant individuel de la cotisation annuelle reste inchangé à 10€. Mme Hassika perçoit les cotisations et remet la somme collectée à l'économe. Le montant sera déposé sur le compte de l'ADSD.

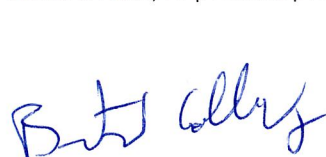
IX. QUESTION(S) DIVERSE(S).

Au titre des questions diverses, le Père Etienne Guillet prend la parole pour donner les grands axes d'un plan pastoral et de redressement du diocèse.

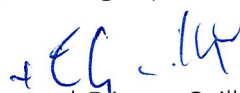
A la suite de quoi, l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Pour information, la prochaine assemblée générale aura lieu le **mardi 1er juin 2025 à 18h30.**

Lecture faite, le présent procès-verbal a été signé par Monseigneur Etienne Guillet, Président.



Bertrand Collignon
Secrétaire du Conseil d'administration (Par intérim)



† Etienne Guillet
Evêque de Saint-Denis-en-France
Président de l'Association Diocésaine de Saint-Denis-en-France